

Programme de Formation CACES R372m catégorie 3**Catégorie 3** : Engins d'extraction à déplacement alternatif (boueur, chargeuse-pelleteuse...)**Durée de formation**

La durée de formation varie selon l'expérience du stagiaire, à savoir :

1. Sont considérés comme non expérimentés, les agents, n'ayant jamais conduit l'engins de travaux publics ou conduit occasionnellement .
2. Sont considérés comme expérimentés, les agents ayant nu CACES dont la date de validité est expirée ou étant en possession d'une autorisation de conduite.

Durée en heures	FORMATION INITIALE	FORMATION RECYCLAGE ET PERFECTIONNEMENT
Durée totale	35 heures	21 heures
Durée A	7 heures	7 heures
Durée B	21 heures	7 heures
Durée C	7 heures	7 heures
Groupe de	3 à 6 agents	3 à 6 agents

Objectif

- Acquérir des connaissances théoriques et pratiques pour la conduite des engins de chantier conformément au référentiel de la recommandation CNAMTS R 372m.

Public & pré-requis

- Tout public
- Âgé de 18 ans
- Écrire et lire correctement
- Être apte à la visite médicale
- Niveau : V

Effectif

- de 3 à 6 personnes

A. Formation théorique**REGLEMENTATION ET TEXTES DE LA SECURITE**

- Connaître les bases de la réglementation applicable aux engins
- Connaître les documents à présenter lors de contrôles
- Connaître les rôles des différents organismes IT, CRAM, OPPBTP
- Connaître les rôles et responsabilités du chef d'équipe
- Connaître les rôles et responsabilités du chef de chantier
- Connaître les rôles et responsabilités du conducteur de travaux

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE

- Connaître les principaux types d'engins
- Connaître les caractéristiques principales des principaux composants
- Connaître les caractéristiques principales des différents mécanismes
- Connaître le fonctionnement des organes de service
- Connaître le fonctionnement des dispositifs de sécurité

SECURITE

- Connaître les principaux risques : renversements, heurts, environnement (réseaux enterrés, réseaux aériens...), énergie mise en oeuvre
- Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement, y compris la gestuelle de commandement de manœuvre
- Connaître les dispositions générales de sécurité
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.

B. Formation pratique**VERIFICATIONS**

- Contrôler visuellement l'état de l'engin (pneumatique, flexibles, fissures, cassures...)
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

CONDUITE CIRCULATION MANOEUVRES

- Circuler avec la maîtrise des différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage, en marche AV, AR (circuit à définir)
- Utiliser correctement l'avertisseur sonore
- Regarder en arrière avant de reculer
- Respecter les règles et panneaux de circulation
- Adapter sa conduite aux conditions de circulation (encombrements, virage...)
- Maîtriser la souplesse et la précision des manœuvres
- Maîtriser les opérations de fin de poste
- Maîtriser les changements/déchargements sur porte-engins

MAINTENANCE

- Effectuer les opérations d'entretien de 1^{er} niveau
- Vérifier les différents niveaux des réservoirs
- Rendre compte

C. Evaluations théoriques et pratiques

Evaluations théoriques :

Il s'agit de tests écrits qui résultent de la formation et des supports pédagogiques donnés en formation théorique par le formateur.

Evaluations pratiques :

Il s'agit de tests effectués sur les engins de catégorie 3. Le test CACES est régi par une réglementation qui exige des éléments de la liste suivante :

- Un engin de catégorie 3,
- Un porte-char (facultatif),
- Rapports de vérifications périodiques des véhicules,
- Carnets d'entretien des véhicules
- Certificats de conformité des véhicules,
- Notice d'utilisation des matériels,
- Aire de manœuvre d'une surface suffisante,
- Elingues, crochets,
- Panneaux ou rubalises,
- Appareil de commande à distance (si vos engins ont l'option télécommande),
- EPI (Casque, Gants, Chaussures de sécurité)

Validation

Certificat d'Aptitude à la **Conduite En Sécurité CACES** si succès aux tests théorique et pratiques (valable 10 ans)
Attestation de fin de stage

Moyens pédagogiques

- Salle de cours avec équipement audiovisuel et rétroprojecteur.
- Terrain adapté à la pratique des engins
- **Ce CACES est valable 10 ans et pour une seule catégorie**
- **Le CACES ne dispense pas l'employeur de l'obligation de délivrer l'Autorisation de Conduite**